

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 9 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois d'avril, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Claude COLLOMB-PATTON.

Étaient présents : Mme Catherine MANIGLIER, M. Grégory BAERT, Mme Brigitte VULLIET, M. Serge HUDRY, Mme Stéphanie POIRIER, M. Jean-Marc ALEMANY, Mme Christine RUFFON, M. Sébastien CHALLAMEL, Maires-Adjoints,

Mme Nicole LAURIA, MM. Éric POLLET, Patrice GURRET, Jérôme AGNELLET, Mme Sandrine CRESPIN, M. Nicolas MORDRET, Mme Brigitte VACHERAND-DENAND, MM. Stéphane BRUGÈRE, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Gaëlle TAGLIABUE, Odile PRIOLET, Leslie BIBOLLET, M. José BARRADAS, Mme Floriane BERTEZ, MM. Hakim SILANES EL MANIGHOUDI, Rémi FRADIN, Mmes Ghislaine AVRILLON dit-à-JEAN ANTOINE, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mmes Delphine FILLION-ROBIN, Gaëlle GUEBEY, Conseillères Municipales.

Date de la convocation : 2 avril 2026  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 29

Secrétaire : Mme Stéphanie POIRIER, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

**N° 2026/067 - FISCALITÉ – PRODUIT DES TAXES FISCALES – ANNÉE 2026**

*Vu l'exposé de M. le Maire ;*

*Considérant les orientations budgétaires 2026 et le vote du budget Primitif 2026 en date du 5 février 2026 ;*

*Considérant la transmission de l'état 1259 par les services de la DDFIP en date du 23 mars 2026 ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts ;*

*Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982 ;*

*Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2026 ;*

*Considérant que les taux d'imposition doivent être fixés au plus tard le 30 avril de l'année électorale ;*

M. le Maire rappelle que les élus ont réalisé le budget prévisionnel 2026 sur la base d'une stabilité du taux de fiscalité, hors évolution des bases et de la revalorisation fixée par le législateur.

Il est ainsi présenté le tableau ci-dessous :

.../...

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Evolution et revalorisation des bases fixées par le législateur
Taxe foncière (bâti)	11 270 250	26,00 %	11 417 000	+ 1,3%
Taxe foncière (non bâti)	87 918	55,86 %	88 100	+ 0,2%
Taxe d'habitation	1 653 436	19,77 %	1 578 000	- 4,56%

Compte tenu de l'évolution des bases, il est proposé de maintenir les taux de 2026, comme indiqué ci-dessous :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Rappel des Taux 2025	Taux proposés pour 2026	Evolution des taux	Produits fiscaux attendus
Taxe foncière (bâti)	11 417 000	26,00 %	26,00 %	0 %	2 968 420
Taxe foncière (non bâti)	88 100	55,86 %	55,86 %	0 %	49 213
Taxe d'habitation	1 578 000	19,77 %	19,77 %	0 %	311 971
Majoration THRS 60% votée	1 372 000	60 %	60 %	0 %	162 747
					<b>3 492 351</b>

M. le Maire explique que la baisse des bases de THRS et l'écrêtement des bases de majoration proviennent de deux effets conjugués :

- la réduction de l'assiette suite aux déclarations des particuliers sur le portail GMBI
- l'exonération de la majoration de 60% pour les déclarants qui payent une CFE.

Il précise que les ressources fiscales sont également composées de compensations versées par l'Etat, indépendantes des taux votés, à savoir :

- le versement du coefficient correcteur : 329 127 €
- les allocations compensatrices : 324 291 €
- le versement de la DCRTP : 91 891 €
- le FNGIR : 590 839 €

**Soit un montant total de : 1 336 148 €**

M. le Maire indique que la baisse drastique de cette enveloppe de dotations de l'Etat, entre 2025 et 2026, représente une diminution des recettes d'un montant de 223 576 € :

- au titre du versement du coefficient correcteur : + 4 539 €
- au titre des allocations compensatrices : - 80 686 €
- au titre du versement de la DCRTP : - 147 429 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**par vote à main levée POUR : 25**

**ABSTENTION : 4 (Floriane BERTEZ, Gaëlle GUEBEY, Rémi FRADIN)**

- **FIXE** les taux d'imposition des taxes directes locales au titre de l'année 2026, comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 26,00 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 55,86 %
- taxe d'habitation (TH) : 19,77 %

.../...

- **FIXE** le produit fiscal attendu pour l'année 2026 à : **3 492 351 €.**

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 10 avril 2026

Le Maire,

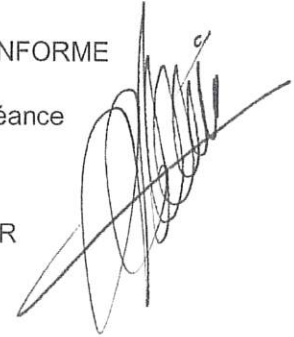
Claude COLLOMB-PAYTON



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Stéphanie POIRIER



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **16 AVR. 2026** ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **20 AVR. 2026**

THÔNES, le **20 AVR. 2026**

Le Maire,

Claude COLLOMB-PAYTON





FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 280 THONES  
 ARRONDISSEMENT : 74 ANNECY  
 TRÉSORERIE OU SGC : SERV GEST COMPTABLE RUMILLY

Envoyé en préfecture le 16/04/2026  
 Reçu en préfecture le 16/04/2026  
 Publié le 20/04/2026  
 ID : 074-217402809-20260409-CM26067-DE



FDL

2026

## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

## IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## 1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

## Taxe foncière sur le bâti :

a. Personnes de condition modeste	1 519
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	312 069
d. Logements sociaux et longue durée	2 163

## Taxe foncière sur le non bâti :

8 540

## Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour recentrage THRS	
c. Mayotte	>>>

## Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

## 2. BASES EXONÉRÉES

## Taxe foncière sur le bâti :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	1 893 110

## Taxe foncière sur le non bâti :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	35 419
c. Par la loi (autres)	262

## Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

## 3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	1 578 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Correction des bases THRS	-87 258
d. Correction des bases THLV	>>>
e. Correction des bases MTHRS	-71 668

## 4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

## 5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	1,106387
d. Taux FB commune 2020	11,68
e. Taux FB département 2020	12,03

## 6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

## 6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	30,86	99,48	3,15	96,33
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	69,50	173,75	13,62	160,13
Taxe d'habitation (TH)	23,67	24,37	60,93	4,46	56,47
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

## 6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

## Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

## Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

## 6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

## 6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	18,97
b. Taux maximum de la majo	>>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

26,61



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 280 THONES  
 ARRONDISSEMENT : 74 ANNECY  
 TRÉSORERIE OU SGC : SERV GEST COMPTABLE RUMILLY

Envoyé en préfecture le 16/04/2026  
 Reçu en préfecture le 16/04/2026  
 Publié le 20/04/2026  
 ID : 074-217402809-20260409-CM26067-DE



FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	11 270 250	26,00	96,33	11 417 000	2 968 420	26,00	2 968 420
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	87 918	55,86	160,13	88 100	49 213	55,86	49 213
Taxe d'habitation (TH)	1 653 436	19,77	56,47	1 578 000	311 971	19,77	311 971
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					3 329 604		

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGL)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
	1 432 902	19,77	60,00	1 372 000	162 747	162.747

3 492 351

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée. Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
	8	9	10		
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)		=			
Taxe d'habitation (TH)	3 329 604				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			324 291	91 891	590 839	329 127	1 336 148

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
3 492 351		1 336 148		4 828 499

À ANNECY  
 Le 23 MARS 2026  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 CECILE GUYADER-BERBIGIER



Le  
 Pour la Commune,